

CONTRAT FINANCIER ECOLE 2024-2025

Nom de l'élève :	Prénom :
Noms des parents :	
CONTRIBUTION DES FAMILLES	1150 € pour l'année
FRAIS DIVERS Ils regroupent:	
 Frais administratifs (inscriptions, réinscriptions, gestion Ecole Directe) Responsabilité civile de l'établissement. Intervenants pour les activités pédagogiques: Maitresnageurs, chorale de noël, anglais sur temps scolaire 	249 € pour l'année
ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, veuillez envoyer l'attestation au format PDF à secretariatprimaire@chevreulblancarde.com avant le 15 septembre, sinon elle vous sera facturée.	8,20 € pour l'année
*S la somme n'a pas été entièrement utilisée par l'enseignante, un reliquat vous sera restitué en fin d'année sous forme d'avoir.	50€ pour l'année
DEMI-PENSION	 4 jours : 925 € pour l'année 3 jours : 694 € pour l'année 2 jours : 462,50€ pour l'année
EXTERNE	7,80 € (le repas)
ETUDE/GARDERIE	200 € pour l'année
ETUDE/GARDERIE OCCASIONNELLE	4 €parsoir
COTISATION A.P.E.L (Facturée une fois par famille)	25,50 € pour l'année



CHEVREULBLANCARDE.COM

ECOLE PRIMAIRE

5, rue Antoine Pons 13004 Marseille ⑤ 04 91 24 74 29 ≅⊠ secretariatprimaire@chevreulblancarde.com COLLEGE/LYCEE

 CHEVREUL ST JUST (aide et soutien)

189, avenue Corot 13014 Marseille © 04 91 58 17 67 sag secretariat@chevreulblancarde.com





X DEMI-PENSION:

Les remboursements ne pourront être effectués que **pour des absences justifiées et supérieures à 8 jours scolaires consécutifs.** Pour toute précision, vous pouvez joindre le service de la comptabilité, **Mme MIKAELIAN via Ecole Directe**.

X EXTERNAT:

Les familles reçoivent un relevé mensuel de repas. Ce relevé est à régler au service de la comptabilité. Les parents désirant recevoir un traçage des repas pris par leur enfant sont priés de le demander à la comptabilité, Mme MIKAELIAN.

Tout changement de régime (Externat, Demi-pension) devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la comptabilité, Mme MIKAELIAN via Ecole Directe.

X FACTURATION:

Les factures sont dématérialisées et sont consultables et téléchargeables sur Ecole Directe. Les familles désirant une facture papier peuvent la demander à la comptabilité.

Acompte inscriptions/réinscriptions: l'acompte déjà versé, sera déduit de la facture.

Sont proposées 3 modalités de paiement :

Paiement comptant à la réception de la facture

Paiement en trois fois (15octobre, 15 janvieret 15 avril),

10 mensualités (par prélèvement automatique) du 5 Octobre 2024 au 5

Juillet 2025

× COMPTABILITE:

La comptabilité est ouverte : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h 00 à 12h30 et de 13h30 à 17h 30.

Relations avec les parents : B. MIKAELIAN via Ecole Directe

Le contrat financier est attesté par le(s) responsable(s) légal(aux) par la signature électronique.

